



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Octobre 2017

1. Identification

Identificateur du produit

Produits de cloison sèche Continental

Autres moyens d'identification

Code du produit

Firecheck® Type X, Firecheck® Type C, panneau vert, Gypboard, LiftLite®, LiftLite® Firecheck 30, LiftLite® Type X, Mold Defense®, Mold Defense® Type X, Plasterbase, Firecheck® Plasterbase Type X, Protecta® AR 100 Type X avec Mold Defense®, Protecta® HIR 300 Type X avec Mold Defense®, Rapid Deco® Level Five, Rapid Deco® Level Five Type X, Rapid Deco® Level Five avec Mold Defense®, Rapid Deco® Level Five Type X avec Mold Defense®, Rapid Deco® Protecta® AR 100, Rapid Deco® Protecta® AR 100 avec Mold Defense®, cloison sèche ordinaire, Sagcheck®, Shaft Wall Liner, Shaftliner Type X, Mold Defense® Shaftliner Type X, Weather Defense® Platinum Shaftliner Type X, Soffitboard, Firecheck® Soffitboard Type X, Firecheck® Soffitboard Type C, Weather Defense® Platinum Sheathing, Weather Defense® Platinum Sheathing Type X, Weather Defense® Platinum Interior, Weather Defense® Platinum Interior Type X.

Utilisation recommandée

Applications de construction/mur

Restrictions recommandées

Aucune.

Informations fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fournisseur :

Continental Building Products Operating Company, LLC

Adresse

12950 Worldgate Drive, Suite 700,
Herndon, VA 20170

Téléphone

800-237-5505

Personne-ressource

Responsable technique

Courriel

info@continental-BP.com

Numéro de téléphone d'urgence

Ligne d'assistance 24/7 : É.-U./Canada-1-855-243-2286 (code d'accès : 14451)

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Non classifié.

Dangers pour la santé

Non classifié.

Dangers environnementaux

Non classifié.

Dangers définis OSHA

Non classifié.

Informations sur l'étiquette

Symbole de danger

Aucun.

Mot indicateur

Aucun.

Mention de danger

Aucun.

Conseil de prudence

Aucun.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	%
Gypse	13397-24-5	70 - 90
Cellulose	9004-34-6	0 - 10
Vermiculite	1318-00-9	1 - 5
Fibre de verre (filaments continus)	65997-17-3	0 - 5

Commentaires sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage par poids.

La matière première de ce produit contient de la silice cristalline sous forme d'impureté. Des essais indépendants sur ce produit suggèrent que pour la plupart des conditions d'utilisation, ce produit n'entraînera pas une exposition à la silice cristalline inhalable qui dépasse le seuil d'intervention ou la limite d'exposition admissible (PEL) de l'OSHA. Toutefois, les concentrations réelles de la silice inhalable peuvent varier selon les conditions d'utilisation. Les expositions spécifiques ne peuvent être déterminées que par des essais d'hygiène industrielle sur le lieu de travail.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais et garder la personne calme sous observation. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et un savon à pH neutre ou un détergent doux pour la peau. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Ne pas frotter les yeux. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.
Ingestion	Pratiquement non toxique. L'ingestion n'est pas prévue dans les conditions normales de travail. Rincer la bouche avec de l'eau et donner de grandes quantités d'eau aux personnes conscientes. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les symptômes se manifestent. NE PAS faire vomir.
Symptômes/effets plus importants, aigus et retardés	Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses. La poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer la toux.
Indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire	Fournir des mesures générales de soutien et traiter selon les symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical connaît les substances impliquées, et prend les précautions nécessaires afin de se protéger adéquatement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Le produit est ininflammable. Utiliser les agents d'extinction appropriés pour les matériaux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	Ne s'applique pas.
Dangers particuliers découlant de la substance chimique	Pas un risque d'incendie.
Équipement spécial de protection et précautions pour les pompiers	Sélection de protection respiratoire pour la lutte contre l'incendie : suivre les précautions générales contre les incendies indiquées en milieu de travail. Des appareils respiratoires autonomes, en mode de pression positive, et des vêtements de protection complet sont obligatoires en cas d'incendie.
Instructions/équipement de lutte contre l'incendie	Utiliser des procédures de lutte contre les incendies standards et envisager les dangers des autres matériaux impliqués. Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans danger.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Éviter d'inhaler la poussière et tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler les contenants endommagés ou le matériel déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Utiliser une protection personnelle telle que recommandé dans la Section 8 de la fiche de données de sécurité.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ramasser les matériaux avec des pelles et entreposer dans un récipient approprié aux fins de recyclage ou d'élimination. Utiliser des méthodes de travail permettant de minimiser la génération de poussières nuisibles. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la fiche de données de sécurité.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Empiler le matériel de manière sécuritaire afin de prévenir toute chute. Les cloisons sèches sont lourdes et posent des risques tels que des entorses et des elongations ou tensions au dos, aux bras, aux épaules et aux jambes pendant le levage. Utiliser des méthodes de travail qui réduisent au minimum la production de poussière. La coupe, le broyage, le ponçage ou le meulage de composé à joint, de cloisons sèches ou d'autres matières contenant de la silice cristalline produisent des émanations de silice cristalline. Éviter d'inhaler la poussière et tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas utiliser si le matériel est contaminé et moisi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, et à l'abri de l'humidité et des conditions météorologiques. Ranger loin des matières incompatibles. Protéger le produit contre les dommages physiques. La documentation de la Gypsum Association (GA-801) recommande d'entreposer les panneaux à plat afin d'éviter d'endommager les coins, d'égratigner le panneau et les dangers potentiels de chute du panneau. Toutefois, dans d'autres situations, entreposer le panneau à plat pourrait causer des risques de trébucher ou dépasser les limites de charge du plancher. Si vous empilez les panneaux verticalement, laissez au moins 10,16 cm (4 po) mur pour diminuer le risque de chute de panneau et pas plus de 15,24 cm (6 po) pour éviter un excès de poids latéral contre le mur.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

US. OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Gypse (CAS 13397-24-5)	PEL	5 mg/m ³ 15 mg/m ³	Fraction respirable. Poussière totale
Cellulose (CAS 9004-34-6)	PEL	5 mg/m ³ 15 mg/m ³	Fraction respirable. Poussière totale
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	Seuil d'intervention (25 µg/m ³) PEL (50 µg/m ³)	0,025 mg/m ³ 0,05 mg/m ³	Respirable. Respirable.

US. Composants de seuil limite ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Gypse (CAS 13397-24-5)	TWA	10 mg/m ³	Fraction inhalable.
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m ³	
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	TWA	0,025 mg/m ³	Fraction respirable.
Fibre de verre (filaments continus) (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm ³ 5 mg/m ³	Fibres Fraction inhalable.

US. NIOSH : Guide de poche pour les produits chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Gypse (CAS 13397-24-5)	TWA	5 mg/m ³	Respirable.
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m ³ 5 mg/m ³	Total Respirable.
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	TWA	10 mg/m ³ 0,05 mg/m ³	Total Poussière respirable.
Fibre de verre (filaments continus) (CAS 65997-17-3)	TWA	3 fibres/cm ³ 5 mg/m ³	Fibre. (fibres avec diamètre ≥3,5 µm + longueur ≥10 µm) Fibres, total

Valeurs limites biologiques

Directives d'exposition

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

L'exposition professionnelle aux poussières nuisibles (total et respirable) et à la silice cristalline respirable devraient être surveillées et contrôlées.

Contrôles d'ingénierie

Appropriés

Outils et équipement

Utiliser des méthodes permettant de réduire la production de poussières, y compris les ponceuses à manche et les ponceuses avec aspiration lorsque c'est possible afin de maintenir un niveau de poussières sous le seuil d'intervention et la limite d'exposition admissible.

Ventilation

Une ventilation aspirante locale et générale suffisante pour maintenir un niveau de poussières sous le seuil d'intervention et la limite d'exposition admissible peut être utilisée.

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité approuvées par ANSI.

Protection de la peau et des mains

Des gants et des vêtements de protection peuvent être utilisés.

Protection des voies respiratoires

Un appareil respiratoire filtrant les particules approuvé par NIOSH est recommandé lorsque la limite d'exposition admissible est dépassée. La norme 29 CFR 1910.134 (norme de protection respiratoire) de l'OSHA doit être suivie chaque fois que les conditions de travail nécessitent une utilisation de l'appareil respiratoire.

Risques thermiques	Ne s'applique pas.
Considérations générales d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après toute manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Solide, diverses couleurs.
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Diverses couleurs. Noyau : blanc.
Odeur	Aucun.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7
Point d'éclair	Ne s'applique pas
Inflammabilité (solide et gaz)	Ne s'applique pas
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosivité	Ne s'applique pas.
Solubilité	1,1 - 4 lb/pi ³
Solubilité (eau)	< 0,2 % @20 °C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
Conditions à éviter matières incompatibles	Contact avec des substances incompatibles.
Produits de décomposition dangereux	Agents oxydants forts. Acides forts. Sels d'ammonium. Fluorine. Aluminium. Oxydes de soufre. Oxydes de calcium. Ammoniac.

11. Données toxicologiques

Informations sur voies probables d'exposition

Ingestion	Pas une voie prévue d'exposition dans des conditions normales de travail. Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion. Peut causer une irritation de l'appareil gastro-intestinal.
Inhalation	Une surexposition à la silice cristalline peut provoquer le cancer par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer de l'irritation.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez et de la gorge. La poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer la toux.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.
Irritation ou corrosion de la peau	La poussière peut causer une irritation mécanique de la peau.
Lésions ou irritations oculaires graves	La poussière dans les yeux provoquera une irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	Non classifié
Sensibilisation de la peau	Pas un sensibilisant cutané.
Mutagenicité des cellules germinales	Non classifié.

Carcinogénéicité Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous forme d'impureté d'origine naturelle. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program classent la silice cristalline inhalable comme étant un cancérigène humain connu. Des essais indépendants sur ce produit suggèrent que pour la plupart des conditions d'utilisation, ce produit n'entraînera pas une exposition à la silice cristalline inhalable qui dépasse le seuil d'intervention ou la limite d'exposition admissible (PEL) de l'OSHA. On ne s'attend pas à des expositions à la silice cristalline inhalable au niveau de ou au-dessus du seuil d'intervention et de la limite d'exposition admissible de l'OSHA lors de l'usage recommandé de ce produit. Toutefois, les concentrations réelles de la silice inhalable peuvent varier selon les conditions d'utilisation. Les expositions spécifiques ne peuvent être déterminées que par des essais d'hygiène industrielle sur le lieu de travail.

Monographes IARC Évaluation globale de la cancérogénéicité

Fibre de verre (filaments continus) (CAS 65997-17-3) 3 Ne peut être classé quant à sa carcinogénéicité aux humains.

Rapport NTP sur les cancérogènes

Fibre de verre (filaments continus) (CAS 65997-17-3) Raisonnablement anticipé pour être un carcinogène humain.

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée Non classifié.

Effets chroniques Une inhalation prolongée et routinière de poussière fine de quartz peut conduire à la maladie pulmonaire appelée silicose. Les affections respiratoires préexistantes dont l'asthme et les maladies respiratoires chroniques pourraient être aggravées par l'exposition.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

Persistance et biodégradabilité Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Le produit est légèrement soluble dans l'eau.

Autres effets nocifs Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Code de déchets dangereux Le code de déchets devrait être discuté entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne s'applique pas.

Emballages contaminés Les contenants vides devraient être transportés dans un site approuvé pour le traitement des déchets aux fins de recyclage ou d'élimination. Étant donné que les contenants vides peuvent conserver des résidus de produits, respecter les mises en garde même après que le contenant soit vidé.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé comme marchandises dangereuses.

IATA Non réglementé comme marchandises dangereuses.

IMDG Non réglementé comme marchandises dangereuses.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation fédérale américaine Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini par l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Tous les composants sont sur la liste de l'inventaire TSCA EPA.

Notification d'exportation TSCA Section 12(b) (40 CFR 707, Subpt. D)

Non réglementé.

Substances spécifiquement réglementés par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non homologué.

Liste de substance dangereuse CERCLA (40 CFR 302.4)

Non homologué

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Danger différé - Oui
Incendie - Non
Risque de pression - Non
Risque de réactivité - Non

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse

Non homologué

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Oui

SARA 313 (signalement TRI) Non réglementé

Autres règlements fédéraux

Clean Air Act (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Prévention de rejet accidentel (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA)

Non réglementé.

Règlements d'état (É.-U.)

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer.

US. Massachusetts RTK - Liste des substances

Gypse (CAS 13397-24-5)
Cellulose (CAS 9004-34-6)
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act

Gypse (CAS 13397-24-5)
Cellulose (CAS 9004-34-6)
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)
Fibre de verre (filaments continus) (CAS 65997-17-3)

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law

Gypse (CAS 13397-24-5)
Cellulose (CAS 9004-34-6)
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

US. Rhode Island RTK

Non réglementé.

US. Proposition 65 de la Californie

US - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance répertoriée

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Canada, Règlements

SIMDUT : Silice cristalline - D2 ; Autres effets toxiques

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En inventaire (oui/non)*
Australie	Australie Liste intérieure des substances (AICS)	Oui
Canada	Inventaire des Substances chimiques (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA)	Non

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire géré par le pays.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas répertoriés ou dispensés de figurer sur l'inventaire géré par le pays.

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou de la dernière révision

Date d'émission Mai 2015.
Date de révision Mai 2017.
Version # 02
Plus d'informations HMIS® est une marque déposée et marque de service de la NPCA.
Homologation HMIS® Santé : 1*
Inflammabilité : 1
Dangers physiques : 0

Homologation NFPA



Liste des abréviations

Références

IARC : Centre international de recherche sur le Cancer.
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie. L'information est censée être exacte. Cette information devrait servir à effectuer une détermination indépendante des méthodes utilisées pour protéger les travailleurs et l'environnement.